

La Lettre de Michel MÉNARD

Député de la cinquième circonscription de Loire-Atlantique

Cantons d'Ancenis, Carquefou, La Chapelle sur Erdre, Ligné, Nantes 8, Riaillé, Saint Mars La Jaille, Varades

(éxito)

L'éducation au pilori d'une politique cynique et irresponsable

Depuis 2007, je dénonce, intervention après intervention, la politique d'éducation du Gouvernement : celle de l'abandon et du mépris. Cette année encore, l'attaque porte, par manque d'ambition et par choix budgétaire, sur l'ensemble de l'organisation du système scolaire, et ce dès l'école maternelle, base de la vie scolaire et sociale de l'enfant.

Si l'instruction à partir de 6 ans est obligatoire, l'intérêt de la scolarisation dès le plus jeune âge n'est pourtant plus à démontrer, en particulier dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit en zone urbaine, rurale ou de montagne. Déjà, en 2008, Xavier Darcos remettait en cause le travail des enseignants de maternelle. Cette année encore, la scolarisation des enfants de moins de 3 ans reste difficile.

Mais ce renoncement dépasse largement l'organisation de la scolarité. En effet, malgré la condamnation par le Conseil d'Etat, en juillet, du fichier « base élèves », le Gouvernement continue de sanctionner les enseignants qui refusent de transmettre les évaluations mises en place dans le primaire. Refus motivé par l'absence de garantie d'efficacité et de transparence dans l'utilisation de ces données. Cette politique va à l'encontre des valeurs indissociables de responsabilité et d'éthique. J'ai demandé la suppression de ces sanctions.

Ne reculant devant aucune incohérence, le ministre actuel, sous la pression des spécialistes, commence à évoquer le retour à la semaine de classe de 5 jours. Après avoir supprimé l'école le samedi matin, pour satisfaire les professionnels du tourisme et certains parents, on réalise soudain les conséquences de la semaine de 4 jours : fatigue des enfants, rythme hebdomadaire rompu, surcharge de travail, programmes non bouclés... Un nouvel exemple d'absence de concertation, toujours au détriment de l'équilibre de l'enfant.

C'est ce même manque de concertation autour de la réforme sur la formation des enseignants qui entraîne une gestion des stagiaires trop souvent défailante, les laissant sans tuteur, ou avec des tuteurs trop éloignés. Des professeurs stagiaires occupent ainsi des postes de remplacements « longue durée ». Les titulaires remplaçants qui occupaient ces postes sont, au mieux, nommés ailleurs, ou se voient proposer, comme d'autres personnels du premier degré (membres des réseaux d'aide, enseignants spécialisés, psychologues scolaires...), des postes du second degré !

Les membres des RASED, les AVS, seraient-ils donc trop nombreux? Pourtant, nombre d'enfants ne peuvent encore bénéficier de soutien et d'autres, porteurs de handicap, doivent rester à la porte des écoles, par manque d'heures d'accompagnement. Suppressions de postes, baisse significative des heures de soutien et d'accompagnement aux élèves en difficultés ou handicapés, réduction des budgets et des effectifs : où est l'égalité des chances promise par le Président de la République ?

16 000 suppressions de postes en 2010 : le service public d'Education continue de payer un lourd tribut à une rigueur budgétaire irresponsable. De la maternelle à l'université, l'égalité des chances, la lutte contre l'échec scolaire, l'accompagnement, l'orientation, sont les leviers sur lesquels il faut appuyer. L'école doit redevenir le centre des préoccupations de notre Société. Ce ne sont pas de vains mots : la qualité et l'efficacité de notre système scolaire décideront de la place de notre pays dans le monde de demain.

www.michelmanard.fr

(Contact)

4 rue Léonard de Vinci 44470 CARQUEFOU
Tél. 02 40 68 70 04 - Fax. 02 40 68 70 53 - contact@michelmanard.fr - www.michelmanard.fr

Camille Boulicaut © - 2007



(le Chiffre)

60. C'est en pourcentage, l'indice de confiance exprimé en moyenne pour Lionel Jospin, Michel Rocard, et Edouard Balladur, les Premiers Ministres les plus populaires de la 5ème République (sondage TNS-Sofres). En comparaison, la popularité moyenne de François Fillon depuis 2007 peine à dépasser les 40%. Vous avez dit très populaire ?

(la Phrase)

« un virage à 360° »

Le concept révolutionnaire de Christine Lagarde, ex et nouvelle ministre, de l'Economie pour qualifier le dernier remaniement. En géométrie, cela correspond à la distance circulaire parcourue entre un point et ce même point. En politique, cela se traduit par un retour au point de départ. Du surplace ?

contact@michelmanard.fr

(la Date)

29/12/09. Depuis cette date, Hervé Ghesquière et Stéphane Taponier sont retenus en otages en Afghanistan. Ces journalistes garants de la liberté d'expression, avaient alors été accusés d'imprudences vraiment coupables par Claude Guéant, secrétaire de l'Elysée, soulignant le surcoût entraîné par l'intervention de la Diplomatie. Solidarité pour ces reporters dont le travail n'a pas de prix. Victimes, pas coupables.





(en Circonscription).....

Réforme des collectivités : une régression territoriale

Le feuilleton parlementaire sur le Projet de Loi de réforme des collectivités territoriales a pris fin le 17 novembre dernier à l'Assemblée Nationale : la loi a été votée par 258 voix contre 219. Après un laborieux compromis élaboré en Commission Mixte Paritaire et voté de justesse par le Sénat le 9 novembre, les députés ont donc définitivement scellé le sort des collectivités territoriales.

Ce qui aurait dû constituer une nouvelle étape de la décentralisation devient, par le vote de cette réforme, une régression territoriale. Les conséquences sont nombreuses: asphyxie financière des collectivités, épaississement du millefeuille administratif, création d'un nouvel élu mal identifié, attaque contre la parité et recentralisation dangereuse. Toutes ces mesures ne visent qu'à affaiblir les collectivités locales, détenues en majorité par la Gauche, et à les réduire à de simples exécutants.

Cette loi, rejetée y compris par certains élus de la majorité et votée sans réel soutien du Sénat, reste confuse et incohérente. Les conséquences sur le maintien et le fonctionnement des services publics locaux utiles aux Français seront néfastes. Je m'engage, avec mes collègues du Parti socialiste, à abroger, en cas de victoire en 2012, les dispositions de cette contre-réforme, et à proposer aux citoyens et aux élus une réforme concertée et digne des enjeux de la décentralisation.

Le Pays d'Ancenis attend toujours un sous-préfet

Je suis intervenu en septembre auprès de Brice Hortefeux, Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités locales (et depuis peu de l'immigration) afin de l'alerter sur une situation qui dure depuis juin dernier : le non remplacement du Sous-préfet d'Ancenis, Jacques Lannou ayant quitté ses fonctions. Si l'intérim est assuré par le Sous-préfet de Châteaubriant, Jean-Philippe Trioulaire, l'arrondissement d'Ancenis est privé de la présence permanente d'un représentant de l'Etat.

Cette inédite situation coïncide avec la publication du rapport d'un député finistérien UMP, Marc Le Fur, qui classe la Loire Atlantique dernier département des Pays de la Loire et dans le bas du tableau national des préfectures. Ce classement prend en compte l'efficacité, la rapidité des traitements de dossier et l'accueil des citoyens.

Sur un territoire qui peine à sortir de la crise et, devant les enjeux actuels liés à l'aménagement du territoire, l'Etat fait de nouveau la preuve de son désengagement et de son désintérêt pour le service public, même chez son premier représentant.

Je demande que soit rapidement apportée une réponse aux inquiétudes que cette situation entraîne chez les élus locaux du Pays d'Ancenis et qu'enfin un Sous-préfet soit nommé, pour le bien du territoire et de ses habitants.

Extraits d'interventions

Intervention orale sur la vie associative

«La confusion des lignes budgétaires et les changements de périmètre des missions n'arrivent pas à masquer les réductions budgétaires et le désengagement massif et continu de l'État à l'égard de la vie associative comme de l'éducation populaire (...). Vous réduisez la politique en direction de la jeunesse à la mise en place d'un service civique, certes prometteur, mais largement insuffisant en l'état pour remplacer toutes les dynamiques et les dispositifs que vous avez décidé de sacrifier. La protection des jeunes subit ainsi une diminution de 25 % des crédits, le soutien aux métiers de l'animation, de 69 % et les crédits destinés à alimenter le fonds d'expérimentations pour la jeunesse, de 44,4 %.»

(le Saviez-Vous ?)

Le référendum d'initiative populaire est-il applicable ?

En théorie, l'article 11 de la Constitution française permet aux citoyens de s'exprimer sur une proposition de loi ou l'abrogation d'un texte. Pour être validé, le référendum d'initiative populaire doit obtenir le soutien d'au moins 20% des parlementaires et la signature de 10% des électeurs inscrits, soit 4,5 millions de Français. En pratique, l'application de ce texte nécessite le vote d'une loi organique définissant les conditions de son application. Depuis 2008, les multiples propositions de la Gauche en ce sens sont toujours restées lettre morte auprès de la majorité qui repousse systématiquement sa validation à des échéances indéterminées. Si certains politiques se montrent faussement sceptiques sur la possibilité de réunir 4,5 millions de votants, rappelons qu'en 2008, la votation citoyenne symbolique organisée sur le statut de La Poste avait mobilisé plus de deux millions de votants ! Combien pour un vote sur les retraites ?

Rendez-Vous

Réunion de bilan de mandat : 9 février 2011 - 20h 30 : Ligné (Espace Le Préambule)